

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2012.

L'an deux mil douze, le vingt-cinq du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Martin-la-Porte s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BERNARD Jean Pierre, Maire.

PRESENTS : MM. BERNARD Jean Pierre – BOIS Pierre – BOIS Marie Thérèse – BACHALARD Jean Pierre - EXCOFFIER Pierre – GROS Philippe - HUMBERT Chantal - RATEL Jean-Pierre - VALET Frédéric.

ABSENTS : MM. GAVROY Jacques avec pouvoir à RATEL Jean-Pierre - GAYRARD Angélique.

CONVOCATION : 17 octobre 2012.

SECRETAIRE DE SEANCE : Me BOIS Marie Thérèse.

I) AUBERGE « LE SAINT MARTIN ».

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Martin-la-Porte a confié, par convention de délégation de service public en date du 10 novembre 2010 l'exploitation de l'Auberge « le Saint-Martin » à Monsieur PRIOU Frédéric. Cette convention, d'une durée de 4 années, devrait normalement prendre fin le 27 novembre 2014.

Or, pour des motifs personnels, M. PRIOU Frédéric a sollicité de la commune la résiliation anticipée de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve le principe de la résiliation anticipée au 30 septembre 2012 de la convention conclue avec M. PRIOU Frédéric.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à relancer toute procédure pour permettre la recherche d'un nouveau délégataire.

II) DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES DE TROIS BATIMENTS PUBLICS.

Conformément à la législation, la municipalité a fait réaliser par un organisme habilité un diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées de trois bâtiments publics recevant du public : l'église, la salle polyvalente et la salle des fêtes.

A l'église, les aménagements à réaliser sont mineurs et à la salle polyvalente, les travaux de réfection prévus en 2013 devraient permettre de se mettre en conformité avec la législation en vigueur.

Par contre, au niveau de l'ancienne mairie, si les aménagements à réaliser restent mineurs pour la salle des fêtes, l'accessibilité aux personnes handicapées à la salle des associations et à la bibliothèque à l'étage présente un problème important. Une réflexion sur le devenir de ces salles doit être engagée par la municipalité.

III) AVIS A DONNER SUR UN PROJET D'INSTALLATION D'UN ATELIER DE CRIBLAGE CONCASSAGE AUX OEILLETES.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le dossier de déclaration au titre des installations classées déposé par Monsieur Roger TRUCHET pour la mise en service d'une installation d'un atelier de criblage concassage dans la zone artisanale des Oeillettes.

Après avoir rappelé la chronologie des problèmes rencontrés avec la S.C.I. DES Oeillettes depuis l'acquisition par cette société en 2006 d'un terrain à bâtir dans cette zone, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Refuse catégoriquement l'installation d'un atelier de criblage concassage sur la zone artisanale des Oeillettes.
- Sollicite l'aide de Monsieur le Préfet de Savoie afin de contraindre la S.C.I. des Oeillettes à respecter ses engagements et à se mettre en conformité avec les diverses dispositions environnementales et urbanistiques.

IV) VALIDATION DU NOUVEAU PERIMETRE DE LA Z.A.D. DE LA PORTE.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le dossier de demande de création d'une Zone d'Aménagement Différé au hameau de la Porte. Il explique que suite aux remarques des services instructeurs concernant les risques et l'environnement, il convient de ramener la superficie de la future ZAD de 17.000 m² à 9.913 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le nouveau périmètre de la Zone d'Aménagement Différé de La Porte.

V) APPROBATION DE MARCHES ET D'AVENANTS DE TRAVAUX COMMUNAUX.

Le Conseil Municipal valide l'attribution de travaux communaux ou les avenants aux marchés en cours suivants :

- ✓ Réseaux humides aux Champs : avenant de 3.536,03 € HT correspondant à des travaux supplémentaires demandés lors des réunions de chantier (poteau incendie, plantations, bicouche, etc.).
- ✓ Cour ancienne école de La Villette : avenant de 27.024,00 € HT pour entériner les améliorations décidées et notamment la réalisation du mur en pierres apparentes.
- ✓ Aménagements pour réduire la vitesse dans la traversée de La Villette : les travaux sont attribués à l'entreprise MARTOIA TP pour 14.967,82 € HT et devraient se dérouler au mois de novembre 2012.
- ✓ Aire de jeux à La Villette : Les travaux sont attribués à l'entreprise JAMEN (14.927,00 € HT).
- ✓ Pose de vitraux à l'église paroissiale : Les travaux sont attribués à la société BERTHIER (14.720,00 € HT).

VI) REVALORISATION DES LOCATIONS VERBALES ET DE SALAIRES D'AGENTS A TEMPS NON COMPLETS POUR L'ANNEE 2013.

Le Conseil Municipal reconduit pour l'année prochaine les montants 2012 des locations verbales et des salaires des agents à temps non complets fixés par le Conseil Municipal.

VII) QUESTIONS DIVERSES.

Le Conseil Municipal :

- a) Valide le projet de création de sept places de stationnement au village des Champs et le principe de réfection du mur de clôture des propriétaires cédant gracieusement une partie de leur terrain (6 voix pour la réfection du mur en propriété privée, 3 abstentions et 1 voix pour la réalisation du mur en propriété communale).
- b) Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à passer avec le Cabinet Ge'Arc pour la restructuration des réseaux humides au Bettay (11.750,00 € HT) et à commander un lever topographique de la zone (2.250,39 € TTC).
- c) Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à passer avec le Cabinet E.T.I. pour la seconde tranche de réalisation du lotissement « La Touvière » (9.100,00 € HT).
- d) Autorise Monsieur le Maire à commander l'étude géotechnique à réaliser pour la création de places de stationnements aux abords de l'école à l'entreprise qui sera la mieux-disante à l'issue de la consultation en cours.
- e) Mandate la commission des travaux pour étudier le transfert à la Porte de l'antenne relais de Montagne FM.
- f) Est informé de la reprise, à titre gracieux, des joints défectueux de la zone pavée entre la Maison Blanche et l'église par la société EIFFAGE.
- g) Renouvelle l'achat de colis de Noël aux enfants de moins de 14 ans des agents communaux.
- h) Est informé de l'attribution des subventions suivantes :
 - 248 € par la Région Rhône Alpes pour la restauration du tableau « Inondation de l'Arc à Notre-Dame de Bon Secours ».
 - 2.760 € pour la restauration de la chapelle du Pouard et de l'oratoire de la Porte.
- i) Valide la nouvelle charte de l'action sociale du CNAS.

- j) Autorise la Fédération Alpine de Basket-Ball à organiser son camp de printemps à la salle polyvalente (le camp d'été n'est pas possible en 2013 en raison des travaux prévus).
- k) Décide, suite à une demande du club de basket, de l'achat de 25 tables et 50 bancs au profit de toutes les associations locales, d'un nouveau panneau d'affichage des scores à la salle polyvalente qui sera mis en place à l'été 2013 à l'occasion des travaux programmés et sursoit à l'acquisition d'un chapiteau dans l'attente de précisions.
- l) Prend connaissance du compte-rendu de la réunion de Synergie Maurienne du 17 octobre dernier et est informé de la tenue d'une réunion publique à la salle des fêtes sur le projet de microcentrale hydroélectrique le mercredi 28 novembre 2012 à 19 heures.
- m) Prend connaissance du compte rendu du conseil d'école du 19 octobre qui traitait notamment du résultats des élections des parents d'élèves, du bilan de la coopérative scolaire, de l'adoption du règlement intérieur et des projets de classes découvertes pour lesquels le Conseil Municipal vote une subvention globale de 2.400 euros.
- n) Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de prise de possession anticipée des terrains communaux à Saint Félix avec Lyon Turin Ferroviaire.
- o) Prend connaissance du compte rendu de la réunion tenue le 24 octobre dernier sur l'OPAH, aides pour l'amélioration des logements dans le but de maintenir les personnes âgées ou handicapées le plus longtemps à leur domicile.
- p) Prend acte d'une question du public sur la réalisation du toit du bassin des Liseaux.

La séance est levée à 22h50.

Le Maire ;